



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8255<sup>e</sup>** séance

Lundi 14 mai 2018, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

|                    |   |                                     |
|--------------------|---|-------------------------------------|
| <i>Président :</i> | M <sup>me</sup> Wronecka . . . . .                            | (Pologne)                           |
| <i>Membres :</i>   | Bolivie (État plurinational de) . . . . .                     | M. Llorentty Solíz                  |
|                    | Chine . . . . .   | M. Ma Zhaoxu                        |
|                    | Côte d'Ivoire . . . . .                                       | M. Djédjé                           |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M <sup>me</sup> Haley               |
|                    | Éthiopie . . . . .  | M. Alemu                            |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                                | M. Polyanskiy                       |
|                    | France . . . . .  | M <sup>me</sup> Gueguen             |
|                    | Guinée équatoriale . . . . .                                  | M. Ndong Mba                        |
|                    | Kazakhstan . . . . .  | M. Temenov                          |
|                    | Koweït . . . . .  | M. Alotaibi                         |
|                    | Pays-Bas . . . . .  | M <sup>me</sup> Gregoire-Van Haaren |
|                    | Pérou . . . . .   | M. Meza-Cuadra                      |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | M <sup>me</sup> Pierce              |
|                    | Suède . . . . .   | M. Orrenius Skau                    |

## Ordre du jour

### Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la Mission du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar  
(28 avril-2 mai 2018)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Mission du Conseil de sécurité**

#### **Exposé de la Mission du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar (28 avril-2 mai 2018)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bangladesh et du Myanmar à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé présenté par les représentants qui ont conduit la mission du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar du 26 avril au 2 mai, à savoir les représentants du Koweït, du Pérou et du Royaume-Uni.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Alotaibi

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement les Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar de l'appui logistique qu'ils nous ont apporté durant la visite. Nous leur en savons gré. La visite a été certes courte, mais sans l'appui des deux gouvernements, nous n'aurions pu la mener à bien. Nous voudrions aussi remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui étaient avec nous et qui ont facilité la tâche à nous qui avons co-dirigé la mission.

Je ne vais parler que de la partie de la mission du Conseil au Bangladesh. Je voudrais tout d'abord remercier, au nom du Conseil, S. E. Sheikh Hassina, Première Ministre du Bangladesh, qui a tenu à nous rencontrer très tôt le matin chez elle, malgré son retour tardif au pays, passant ainsi outre le protocole en vigueur. Nous saluons ce geste, qui reflète l'intention sincère du Bangladesh de trouver un règlement à la crise des réfugiés rohingya qu'il accueille sur son territoire.

Le 28 avril, les membres du Conseil de sécurité sont arrivés dans la région de Cox's Bazar pour s'enquérir de la situation déplorable des plus de 1,2 million de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire. Cette crise de réfugiés est celle qui s'est développée le plus rapidement au monde. En effet, aux près des 300 000 personnes arrivées au Bangladesh dans

la première vague de réfugiés fuyant le Myanmar, se sont ajoutés, dès le 25 août 2017, plus de 677 000 autres réfugiés rohingya.

Les membres du Conseil de sécurité ont eu au Bangladesh quatre réunions officielles, les plus importantes ayant été avec l'équipe de pays des Nations Unies à Cox's Bazar, avec une délégation gouvernementale conduite par le Ministre d'État chargé des affaires extérieures, M. Mohammed Shahiar Alam, et la représentant personnel de la Première Ministre Sheikh Hassina. Dans nos discussions avec l'équipe de pays des Nations Unies, nous sommes convenus que les conditions d'un retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité des réfugiés n'étaient pas encore réunies.

À cette occasion, l'équipe de pays des Nations Unies a demandé que la communauté internationale appuie plus généreusement le plan d'action humanitaire pour les réfugiés rohingya, qui n'est financé qu'à hauteur de 25 %, sur les 950 millions de dollars requis pour sa mise en œuvre.

Les membres de l'équipe ont aussi fait part de leur préoccupation au sujet de possibles répercussions de la situation humanitaire sur les pays voisins, étant donné la détérioration de la situation dans les camps de réfugiés. Les membres du Conseil de sécurité ont été informés que les réfugiés exigent le règlement de la question de la citoyenneté et l'application du principe de responsabilité avant d'envisager tout retour dans l'État rakhine.

Au cours de notre réunion avec le Ministre d'État chargé des affaires étrangères et les responsables du Gouvernement bangladais, ils nous ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à continuer de fournir une assistance humanitaire aux réfugiés, et qu'ils se préparaient à affronter la saison des pluies, la mousson.

Lors de leur rencontre avec la Première Ministre, les membres du Conseil de sécurité ont écouté le point de vue du Bangladesh sur l'ampleur de la catastrophe. L'accent a été mis à cette occasion sur la nécessité que la communauté internationale continue de fournir une assistance humanitaire et de tenir compte de tout ce que fait le Bangladesh en faveur des réfugiés. La Première Ministre s'est félicitée de cette mission, qui démontre l'engagement du Conseil à trouver une solution à la crise. Elle a aussi réaffirmé la disposition du Bangladesh à continuer d'aider au règlement de cette crise humanitaire, en insistant sur la nécessité d'un

retour rapide, librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des réfugiés chez eux.

Dans les camps des réfugiés où ils se sont ensuite rendus, les membres du Conseil de sécurité ont constaté de visu l'ampleur de la crise humanitaire que connaît la minorité rohingya dans ces camps. Dès notre arrivée à la frontière entre le Bangladesh et le Myanmar – la ligne zéro séparant la zone frontalière –, nous avons eu une idée de la tragédie vécue par ces milliers de personnes, qui ont perdu maisons et proches.

Là-bas, des représentants des gardes-frontières bangladais nous ont édifiés, photos à l'appui, sur les souffrances et les blessures infligées à la première vague de réfugiés, notamment par les tirs de mortiers et les mines terrestres. Nous y avons aussi rencontré les « anciens » des communautés locales, qui nous ont affirmé qu'ils étaient des citoyens du Myanmar ayant été contraints par l'insécurité de fuir au Bangladesh et qu'ils rejetaient les cartes de vérification nationale, car elles ne les reconnaissent pas en tant que citoyens, et donc les privent de leurs droits fondamentaux, notamment la liberté de circulation, les moyens de subsistance, l'éducation et les soins de santé.

Les membres du Conseil de sécurité se sont ensuite rendus dans le méga camp de Kutupalong, qui abrite plus de 600 000 réfugiés, dont 50 % d'enfants, devenant ainsi le plus grand camp de réfugiés au monde. Ils s'y sont entretenus avec des victimes de violences sexuelles, des orphelins et d'autres résidents du camp, qui ont témoigné de ce qu'ils ont vu et vécu comme massacres de leurs proches et pratiques barbares dans certains villages.

Durant leur visite, les membres du Conseil ont aussi rencontré des représentants d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales et organisé deux conférences de presse, la première à Cox's Bazar et la deuxième à Dacca, durant lesquelles ils ont répondu aux questions des médias nationaux et internationaux.

Je voudrais à présent faire, à titre national, quelques brèves observations sur la mission du Conseil au Bangladesh et au Myanmar, en attendant ce que j'aurais à dire et des recommandations que je formulerai dans le cadre des consultations prévues à l'issue de la présente séance.

Premièrement, nous nous félicitons de la coopération des Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar qui a permis que la mission du Conseil soit

couronnée de succès, et nous espérons que les deux pays voisins renforceront leur coopération en vue de régler la crise humanitaire des Rohingyas.

Deuxièmement, nous sommes d'accord avec l'évaluation de l'équipe de pays des Nations Unies, qui juge préoccupante l'éventualité d'une répercussion négative de la crise sur les pays voisins, si les conditions dans les camps continuaient de se détériorer. L'équipe de pays appelle à cet égard le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires pour éviter une aggravation de cette crise qui risque, selon elle, de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Durant notre présence dans la zone frontalière, nous avons pu rencontrer des femmes et des enfants. Ce qui reste gravé dans nos mémoires après cette visite, ce sont les pleurs des enfants séparés de leurs parents en fuyant leurs villages suite aux violences et aux massacres perpétrés dans l'État rakhine.

Les banderoles indiquant que les réfugiés rejetaient les cartes de vérification nationale ont aussi attiré notre attention. Nous sommes d'accord avec toutes leurs revendications légitimes et nous les appuyons. Les autorités gouvernementales du Myanmar doivent commencer à s'attaquer aux causes profondes de la crise, notamment en amendant la loi sur la citoyenneté, qui dénie ce droit aux Rohingyas.

L'ampleur de la destruction des villages dans le nord de l'État rakhine montre qu'il y a eu des actes de violence systématiques et organisés contre une minorité dont le seul crime est d'être musulmane et d'être une minorité. Nous avons vu la destruction, non pas d'une maison ni de trois ou quatre ici et là, mais la destruction à grande échelle de maisons et de bâtiments réduits en cendres. Selon nous, vu leur ampleur, ces destructions pourraient fort bien être constitutives de nettoyage ethnique.

Voilà les observations que je voulais faire à ce stade. Comme je l'ai dit, je ferai des observations et des recommandations supplémentaires lorsque nous passerons aux consultations.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Alotaibi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Meza-Cuadra.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance importante sur la visite effectuée

par les membres du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar. Le Pérou considère que la communauté internationale et le Conseil doivent suivre avec une attention toute particulière la situation des musulmans rohingya dans ces pays.

En tant que Président du Conseil au mois d'avril, le Pérou a eu l'honneur de diriger les visites, de concert avec le Koweït et le Royaume-Uni. Nous tenons également à saluer le rôle joué par la Pologne sous la présidence de laquelle a pris fin ce voyage dont nous rendons compte aujourd'hui. Cela fut un privilège de travailler avec chacun d'entre eux. Nous devons remercier tout particulièrement les Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar de leur accueil chaleureux, les équipes des Nations Unies dans les deux pays et le Secrétariat de leur aide constant, ainsi que le Gouvernement koweïtien de son généreux soutien logistique, qui a facilité la réalisation de notre programme ambitieux.

Après l'exposé présenté par mon collègue, le Représentant permanent du Koweït, sur les activités menées au Bangladesh après une brève visite dans son pays, je ferai rapport sur les principales activités menées le 30 avril à Nay Pyi Taw. Nous avons eu l'occasion de rencontrer les plus hautes autorités du Myanmar et de leur transmettre les positions du Conseil, conformément à la déclaration du Président S/PRST/2017/22, adoptée à l'unanimité par le Conseil en novembre dernier (voir S/PV.8085), et au mandat convenu pour le voyage.

Lors de notre réunion avec la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi, celle-ci a exprimé son souhait d'un retour rapide des réfugiés du Bangladesh au Myanmar avant le début de la saison de la mousson. À ce sujet, elle estimait que le processus avait pris du retard en raison de complications liées aux formulaires administratifs requis. La Conseillère d'État a souligné qu'il était important que son gouvernement mette en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, qui est la deuxième région la plus pauvre du Myanmar. Elle a reconnu la nécessité de réexaminer des textes de loi tels que la loi sur la citoyenneté de 1982, mais a indiqué qu'un tel processus prendrait du temps. La Conseillère d'État a également insisté sur la nécessité de créer un climat de confiance entre les communautés afin de faciliter l'accès des organismes humanitaires. Elle a indiqué que l'attention accordée aux minorités musulmanes avait suscité chez d'autres communautés le sentiment d'être discriminées.

Lors du dialogue qui a été noué, les membres du Conseil ont exprimé leur volonté d'appuyer le

Gouvernement du Myanmar tant dans pour faciliter le processus de retour volontaire des réfugiés que pour s'attaquer aux causes profondes de la crise. Il a également été souligné que le Gouvernement du Myanmar devait donner pleinement accès à l'ONU et aux organisations humanitaires et collaborer avec la nouvelle Envoyée spéciale du Secrétaire général. L'attention de la Conseillère d'État a également été appelée, entre autres choses, sur l'urgence de respecter les droits de l'homme de la communauté rohingya, de résoudre la question de sa citoyenneté et d'autoriser des enquêtes indépendantes afin d'établir les responsabilités pour les crimes commis et de promouvoir ainsi la réconciliation.

Nous avons ensuite rencontré le général Min Aung Hlaing, commandant en chef des Forces armées du Myanmar, qui a affirmé que les violences dans l'État rakhine avaient été déclenchées par les attaques lancées par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan et avaient touché toutes les communautés dans cette région. En ce qui concerne le rôle des forces armées, il a déclaré qu'elles protégeaient le pays contre les menaces extérieures sous la direction du Gouvernement civil. En réponse aux allégations de violations des droits de l'homme, il a dit que les forces armées avaient respecté leurs obligations internationales et que les processus internes de responsabilisation avaient été suivis.

Les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'assurer la sécurité dans l'État rakhine afin de permettre le retour volontaire des réfugiés, qui ont toujours peur de revenir. À cet égard, l'importance de la coopération avec l'ONU, notamment avec l'Envoyée spéciale, et le Bangladesh a été mise en exergue. La nécessité de mener des enquêtes transparentes et de mettre en place un mécanisme de responsabilisation indépendant soutenu par la communauté internationale afin de traiter des violations des droits de l'homme dans l'État rakhine a également été relevée.

Toujours le 30 avril, nous avons rencontré les membres du Comité d'application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, qui ont présenté diverses initiatives en faveur du développement économique de la région. En ce qui concerne le retour des réfugiés, les membres du Comité ont souligné qu'ils travaillaient sur la question et que les problèmes devaient être résolus dans le cadre d'une coopération bilatérale avec le Bangladesh. Ils ont également fait allusion à des négociations en vue de la signature d'un mémorandum d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies

pour le développement. Enfin, nous avons également eu des réunions importantes avec l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations de la société civile.

Le Pérou note avec une profonde préoccupation la situation dramatique de vulnérabilité des musulmans rohingya au Myanmar et au Bangladesh. Nous soulignons également que la communauté internationale doit suivre de plus près cette crise humanitaire et accroître son assistance. Nous devons, en outre, insister sur la nécessité de mettre en place un mécanisme indépendant et transparent afin que les auteurs des nombreuses allégations de violations des droits de l'homme, notamment de nombreux cas de violences et d'atteintes sexuelles, aient à répondre de leurs actes. Nous appuyons les initiatives et les efforts entrepris en ce sens.

Enfin, nous soulignons l'importance de renforcer l'état de droit et la transition démocratique au Myanmar en vue d'instaurer la confiance dans les institutions, de réduire les tensions intercommunautaires et de promouvoir une paix durable au Myanmar et dans la région.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Meza-Cuadra de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Pierce.

**Mme Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole ce mois-ci, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à vos nouvelles fonctions. Je m'associe à mon collègue péruvien pour remercier les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh, mais également notre collègue du Koweït des excellentes dispositions prises pour notre voyage. Sans eux, nous n'aurions pas été en mesure de couvrir autant de terrain. À l'instar de mes collègues du Koweït et du Pérou, nous avons vraiment apprécié tout ce que nous avons vu de la part des équipes des Nations Unies sur le terrain ainsi que l'aide que nous avons reçue du Secrétariat. Si je puis parler au nom de l'ensemble du Conseil de sécurité, je pense que tous les membres ont jugé cette visite très productive et intéressante, même si elle a été difficile.

Je vais parler de ce que nous avons fait le troisième jour, avec notre visite sur le terrain dans le nord de l'État rakhine. Nous avons entendu un exposé du Ministre principal de l'État rakhine, et nous avons pris un hélicoptère pour survoler le nord de l'État rakhine. Nous étions accompagnés par le Ministre de

la coopération internationale de l'Union du Myanmar, U Kyaw Tin, et du Coordonnateur principal de l'Union Enterprise for Humanitarian Assistance, Resettlement and Development in Rakhine (Mécanisme de l'Union du Myanmar pour l'assistance humanitaire, la réinstallation et le développement de l'État rakhine), M. Aung Tun Thet. Les membres du Conseil de sécurité ont survolé une zone où l'on voyait une dévastation généralisée des terres et des villages. Il était clair qu'ils avaient été incendiés.

Nous avons vu des installations physiques préparées par le Gouvernement du Myanmar pour permettre les retours, notamment un centre d'accueil et un centre de transit à Hla Phoe Khaung, qui doit accueillir jusqu'à 30 000 personnes. Nous avons rencontré des membres des communautés locales dans le nord de l'État rakhine. Nous avons eu une réunion-débat avec des groupes musulmans et hindous de Rakhine. Nous avons rencontré des membres de la communauté dont les familles ont été les victimes d'attaques perpétrées par l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan. Nous avons également rencontré une communauté rohingya dont les maisons sont reconstruites par les autorités. Nous avons également pu tenir une réunion avec les membres de la société civile à l'aéroport de Sittwe, même si, malheureusement, cette réunion a été de courte durée.

Comme mes collègues, je voudrais partager avec le Conseil quelques réflexions sur ce que nous avons vu.

Premièrement, nous avons vu l'ampleur des destructions. Je n'avais jamais vu un tel camp auparavant dans ma vie professionnelle. J'ai été très frappée par la magnitude de ce à quoi les réfugiés sont confrontés, ainsi que le Gouvernement et l'ONU lorsqu'ils tentent de les rapatrier. Nous avons pu constater depuis les airs une dévastation généralisée, et c'est, à l'évidence, l'une des raisons qui explique la taille des camps de réfugiés au Bangladesh.

Deuxièmement, les autorités birmanes doivent accroître la portée de leurs interventions et autoriser l'ONU à avoir un accès sans condition pour venir en aide aux réfugiés. Seule l'ONU possède les compétences techniques et le savoir-faire nécessaires pour faire face à un événement de cette ampleur. Le Myanmar dispose de deux centres d'accueil. Ensemble, ils peuvent recevoir, au mieux, 300 personnes par jour. Il y a environ 900 000 réfugiés. La réponse est loin de ce qui serait nécessaire pour rapatrier un si grand nombre de réfugiés. Comme je l'ai dit, l'ONU doit intervenir car

c'est la seule institution au monde qui a la capacité de fournir une assistance à l'échelle requise.

Troisièmement, nous n'avons pas reçu suffisamment d'informations sur les perspectives de solutions à long terme. Les membres du Conseil ont appris que les réfugiés ne sont logés que temporairement dans le centre de transit, mais il n'y a eu aucune explication convaincante quant à la façon dont ils rentreraient effectivement dans leurs villages et dans quels délais. Nous avons noté que les camps de déplacés à Sittwe s'y trouvent depuis 2012, et je pense que le Conseil a été frappé par ce fait.

Quatrièmement, il faut mettre l'accent sur les arrangements concrets et sur le développement, et non sur les questions politiques sous-jacentes. Les membres du Conseil ont été informés des plans de l'Union d'entreprise pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État rakhine, qui sont financés par des capitaux privés, ainsi que des modalités concrètes de rapatriement. Je voudrais faire deux observations à cette fin, si je puis me le permettre. Le financement privé n'est pas sans risque, et tout ce qui est fait sans la participation des Rohingya risque de renforcer les déplacements et non pas de régler cette question. Je pense que nous acceptons le fait que les autorités du Myanmar sont extrêmement préoccupées par les questions de développement dans l'État rakhine dans son ensemble, et le Conseil est convaincu qu'il s'agit d'une question qui devra être abordée. Mais ce n'est pas ce qui incitera les Rohingya à commencer à rentrer dans leurs foyers en toute sécurité. J'ai été particulièrement frappée de nouveau par le contraste entre ce qui est offert sur le terrain au Myanmar et l'ampleur du problème.

Il n'y a guère eu de progrès sur les questions politiques, comme indiqué par mes deux collègues au cours des réunions qu'ils ont décrites. Nombre de ces questions politiques ont été soulevées dans les recommandations de la Commission Annan. Elles s'articulent autour de la réconciliation communautaire, la régularisation de la citoyenneté des Rohingya, les droits de l'homme – comme la liberté de circulation et l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance – et la reddition de comptes pour les auteurs de violences.

Une fois encore, nous avons entendu certains des autres villageois et responsables mentionner des attaques commises par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan. M'exprimant à titre national, il me semble évident qu'il faut établir un mécanisme de responsabilisation pour toutes les violations alléguées

des droits de l'homme commises dans le nord de l'État rakhine. Mais, encore une fois, je commencerai par dire que ce sont les Rohingya que le Conseil est allé examiner, et ils sont essentiellement la plus grande partie du problème.

Ces derniers jours, nous avons été très préoccupés par les informations selon lesquelles les forces de sécurité du Myanmar ont averti des villages rohingya de ne pas parler ouvertement avec la délégation du Conseil de sécurité, et leur ont dit que ceux qui l'ont fait étaient désormais recherchés par les forces de sécurité. Il est évidemment inacceptable que quiconque ait peur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité qui, après tout, entreprend ces missions au nom de la communauté internationale. Je serais très reconnaissante aux autorités du Myanmar de clarifier cette question de toute urgence.

Je voudrais évoquer un dernier point enfin, si je puis me le permettre. J'ai été très frappée par l'unité du Conseil tout au long de la visite, et je pense que mes collègues l'ont été également. Nous voudrions tous trouver un moyen de préserver cette unité tandis que nous allons de l'avant, sous votre direction, Madame la Présidente.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Pierce de son exposé.

Au nom du Conseil, je voudrais exprimer ma reconnaissance et mon appréciation à tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont participé à la mission pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs importantes responsabilités.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord me joindre à ma collègue du Royaume-Uni pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. La Chine vous remercie également d'avoir convoqué cette séance publique. J'ai écouté attentivement les exposés présentés par nos collègues du Royaume-Uni, du Koweït et du Pérou.

Grâce aux efforts concertés des membres du Conseil et en étroite consultation avec les pays concernés, les membres du Conseil se sont récemment rendus au Bangladesh et au Myanmar. Ils ont eu des entretiens avec les dirigeants, les responsables à divers niveaux et avec la population des deux pays, où ils ont également effectué des visites sur le terrain.

La Chine apprécie vivement l'accueil réservé au Conseil au cours de sa visite au Bangladesh et au Myanmar. Cette visite a montré l'engagement des parties et les mesures qu'elles ont prises en vue de régler la question par le dialogue et la coopération, et illustré également l'unité et la collaboration dont bénéficient les travaux du Conseil de sécurité. Cette visite a joué un rôle positif dans la recherche d'une solution à la question de l'État rakhine. Dans le cadre de cette visite, les membres du Conseil ont pu beaucoup mieux comprendre la question de l'État rakhine, sa gravité et sa complexité.

Les membres du Conseil se sont tous dits préoccupés par la situation humanitaire des personnes déplacées. Dans le même temps, ils ont vu les efforts sincères faits par le Bangladesh et le Myanmar pour régler cette question. Le Bangladesh a consenti des efforts énormes pour faire face à cette crise humanitaire, et le Gouvernement du Myanmar est prêt pour le retour des personnes déplacées. La Chine a noté qu'à la suite de la visite du Conseil, les pays concernés ont fait des efforts énergiques afin de continuer à améliorer la situation.

La déclaration faite par la Conseillère d'État, Aung San Suu Kyi, le 1<sup>er</sup> mai indique clairement que le Gouvernement va signer un mémorandum d'accord sur le retour des personnes déplacées avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement dans les meilleurs délais. La Conseillère d'État elle-même s'est rendue dans l'État rakhine. Le Myanmar a construit des sites de transit, ainsi que des centres et des villages d'accueil, et pris une série de mesures visant à améliorer les conditions de vie dans l'État rakhine.

Récemment, le Gouvernement du Myanmar a également envoyé une délégation de haut niveau au Bangladesh pour rencontrer les personnes déplacées et les encourager à rentrer. Les efforts déployés par les pays concernés pour lancer le processus de rapatriement doivent être pleinement reconnus. Les conditions de vie à Cox's Bazar pourraient s'aggraver après la saison imminente de la mousson. Nous devons tout particulièrement veiller à éviter une crise humanitaire massive et faire tout notre possible à cette fin. Il est urgent de faire pression sur le Myanmar et sur le Bangladesh pour qu'ils adoptent des mesures substantielles visant à mettre en œuvre l'accord bilatéral, à faciliter le retour rapide du plus grand nombre possible de déplacés et à améliorer de façon crédible la situation humanitaire des déplacés au Bangladesh. Nous espérons que le Myanmar et le Bangladesh régleront toutes les questions qui

pourraient se poser grâce à la mise en œuvre de l'accord bilatéral par le dialogue et les consultations bilatérales. Les efforts concertés du Bangladesh et du Myanmar pour régler les questions pertinentes sont non seulement dans l'intérêt fondamental et à long terme des deux pays, mais également dans l'intérêt des pays de la région.

La communauté internationale doit accroître l'aide humanitaire qu'elle fournit au Myanmar et au Bangladesh. Les organismes des Nations Unies doivent intensifier leurs consultations avec les Gouvernements des pays concernés et signer le mémorandum d'accord pertinent dès que possible. Nous devons œuvrer de concert à faire progresser la mise en œuvre rapide de l'accord bilatéral visant à faciliter le retour des déplacés. Des efforts doivent être déployés pour créer un climat extérieur permettant aux pays de régler le problème comme il le faut, par la voie bilatérale, et de veiller à ce qu'il ne traîne pas en longueur, ne devienne de plus en plus compliqué ou ne connaisse une escalade.

La semaine dernière, dans sa déclaration à la presse sur la visite qu'il a effectuée au Myanmar et au Bangladesh (SC/13331), le Conseil de sécurité a réaffirmé son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'intégrité territoriale et à l'unité du Myanmar. Il s'est félicité de la signature entre les Gouvernements bangladais et du Myanmar du mémorandum d'accord et de l'accord pertinent sur le retour des déplacés de l'État rakhine, ainsi que de l'engagement pris le 1<sup>er</sup> mai par la Conseillère d'État, Aung San Suu Kyi. Il a exhorté les Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar à se consulter et à coopérer davantage et à mettre en œuvre l'accord bilatéral dès que possible. Le Conseil doit continuer d'encourager le Myanmar et le Bangladesh à se consulter et à coopérer davantage pour mettre rapidement en œuvre l'accord bilatéral.

En tant que pays voisin et ami du Myanmar et du Bangladesh, la Chine suit de très près la situation dans l'État rakhine. Nous œuvrons activement pour répondre aux problèmes émergents et nous envoyons des secours humanitaires d'urgence pour garantir une installation adéquate des déplacés. La solution en trois phases pour régler la question de l'État rakhine, proposée par Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine, lors de sa visite au Myanmar et au Bangladesh en novembre 2017, a été approuvée par les deux pays, et sa mise en œuvre est en bonne voie.

La Chine continuera de jouer un rôle constructif dans la recherche d'un règlement approprié de la

question de l'État rakhine, qui met en jeu un ensemble complexe de facteurs historiques, ethniques et religieux. Son règlement exige des efforts à long terme. La communauté internationale doit jouer un rôle constructif dans la création des conditions extérieures nécessaires pour faciliter les consultations et le dialogue entre le Myanmar et le Bangladesh, réglant ainsi les problèmes réels, maintenant la stabilité à long terme et garantissant la prospérité et le développement dans l'État rakhine. Le moment est venu d'agir.

**M<sup>me</sup> Haley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous félicite une fois encore, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence. Je remercie nos collègues koweïtien, britannique et péruvien d'avoir organisé cette visite. Je remercie également les Gouvernements koweïtien, bangladais et birman d'avoir accueilli le Conseil de sécurité.

Il était absolument crucial que le Conseil de sécurité voie de ses propres yeux la crise dans l'État rakhine et les difficultés auxquelles se heurtent les réfugiés rohingya. L'une des principales raisons de cette visite est la réponse décourageante que ne cesse de faire le Gouvernement birman. À en juger par la réaction du Gouvernement et de l'armée birman, il semblerait qu'ils ne reconnaissent pas leur rôle dans la crise. Cette attitude est inacceptable et intenable si nous voulons avancer et mettre un terme à la violence dans l'État rakhine.

Nous sommes reconnaissants au Gouvernement bangladais de tout ce qu'il fait pour aider la population de réfugiés rohingya et de sa volonté de collaborer avec les organismes pertinents des Nations Unies pour répondre à leurs besoins. Il est plus crucial que jamais que la communauté internationale fournisse une assistance humanitaire aux réfugiés au Bangladesh. Nous devons rester à leurs côtés. Plus encore, en tant que Conseil, nous devons avoir la volonté d'agir maintenant. Le temps presse.

La saison de la mousson a déjà commencé et ajoute aux risques pesant sur des centaines de milliers de réfugiés. Nous devons continuer de travailler avec le Bangladesh et avec les organismes des Nations Unies pour veiller à ce que les réfugiés aient ce dont ils ont besoin alors que les pluies commencent à tomber, inondant les terres sous leurs pieds et érodant les collines sur lesquelles ils trouvent refuge. Nous ne pouvons pas laisser les réfugiés dans des conditions d'insécurité et d'insalubrité. La solution finale n'est pas que les réfugiés restent au Bangladesh, mais qu'ils retournent dans leurs

foyers et regagnent leurs terres. Nous, au Conseil de sécurité, devons rester concentrés sur la création des conditions propices à un retour volontaire, sûr, digne et durable des Rohingya et de toutes les communautés déplacées sur leurs terres d'origine en Birmanie. Nous avons été heureux de constater une certaine coopération entre les Gouvernements bangladais et birman pour atteindre cet objectif, mais c'est aux autorités birmanes qu'incombe incontestablement la responsabilité ultime de créer de telles conditions.

Nous nous félicitons de la transparence dont a fait preuve le Gouvernement birman au cours de la visite. Toutefois, la Birmanie doit faire bien davantage pour assumer ses responsabilités et prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la crise. La Birmanie doit travailler avec la communauté internationale à se concentrer sur des solutions concrètes. Cela signifie qu'elle doit consacrer son énergie à collaborer avec l'ONU et d'autres acteurs pour créer les conditions sur le terrain qui permettront de rassurer les Rohingya qui ont fui quant au fait qu'ils pourront rentrer chez eux dans des conditions de sécurité, dans la dignité et volontairement.

La justice est une condition préalable essentielle au retour volontaire des réfugiés. Il importe que la Birmanie coopère aux enquêtes crédibles et indépendantes sur les informations faisant état d'atrocités. Il faut établir la responsabilité des auteurs, y compris ceux qui sont membres des services de sécurité. L'impunité ne saurait rester à l'ordre du jour. Dans le cadre de cet effort, le Gouvernement birman doit donner accès à la mission d'établissement des faits des Nations Unies et autoriser de nouveau l'accès de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en Birmanie.

La Birmanie doit également montrer qu'elle respecte les droits fondamentaux des Rohingya, notamment leur liberté de circulation et leur liberté de religion. Elle doit remédier aux conditions qui poussent la population à continuer de fuir l'État rakhine. La Birmanie doit faire davantage pour s'attaquer aux causes profondes de la crise en mettant pleinement en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, notamment celles concernant la citoyenneté.

La Birmanie doit également reconnaître l'ampleur des difficultés matérielles et logistiques qu'il faudra relever pour créer des conditions propres à permettre le retour sûr, digne, volontaire et durable de plus d'un million de réfugiés. Aucun pays ne pourrait régler ce problème seul, et la Birmanie doit accepter l'aide des



experts que les organismes pertinents mandatés par les Nations Unies proposent.

Les États-Unis sont prêts à appuyer la Birmanie s'agissant de régler la crise immédiate et de trouver une solution à long terme. Un Gouvernement démocratique et pluraliste, qui protège les droits de toutes les communautés minoritaires, y compris les Rohingya, est la seule solution durable. En signe de bonne foi, la Birmanie doit immédiatement signer le mémorandum d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement. La Birmanie doit également garantir à l'ONU et à tous les autres partenaires humanitaires un accès immédiat et sans entrave à l'État rakhine. Cela est essentiel pour renforcer la confiance non seulement de la communauté internationale, mais également des réfugiés.

En outre, le Gouvernement birman doit fournir aux médias un accès immédiat et sans entrave à l'État rakhine, et assurer la protection de la liberté de la presse, y compris la sécurité des journalistes. Nous appelons une fois de plus le Gouvernement birman à libérer les deux journalistes de l'agence Reuters qui sont toujours emprisonnés et en attente de jugement pour le simple fait d'avoir relaté les atrocités commises dans l'État rakhine et d'en avoir fourni des preuves.

La participation active du Conseil de sécurité est essentielle pour mettre fin à la crise des Rohingya. Nous savons ce que nous devons faire. Nous ne pouvons pas laisser la politique et les intérêts économiques à court terme nous empêcher de faire ce qui est juste. Nous disposons d'outils d'exception pour encourager le Myanmar à prendre des mesures concrètes propres à régler cette crise, et nous devons les utiliser. Nous devons agir rapidement pour adopter un projet de résolution qui énonce des mesures concrètes visant à régler cette crise humanitaire et des droits de l'homme, qui est énorme et prend encore de l'ampleur. Cela aussi sera difficile, d'autant que certains membres du Conseil, par cynisme et pour préserver leurs propres intérêts, nous ont empêchés de prendre des mesures. Certains, par des révisions qui ne sont d'aucune aide et ne font qu'affaiblir le message du Conseil, sapent l'unité dont le Conseil a fait preuve durant le voyage. Nous avons tous entendu les récits horribles des souffrances endurées par les Rohingya, et appris ce que le nettoyage ethnique signifie pour les populations sur le terrain. À présent, les membres du Conseil ont vu de leurs propres yeux

les effets de cette crise. Cela ne nous laisse pas d'autre choix que d'agir maintenant.

**M. Orrenius Skau** (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier les codirigeants d'avoir organisé cette mission importante et opportune. Qu'il me soit permis également de remercier les Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar pour leur coopération, ainsi que le Secrétariat et les équipes de pays des Nations Unies pour leur appui.

La visite du Conseil a donné aux membres l'occasion de constater l'ampleur de la crise des réfugiés provoquée par la violence généralisée qui règne depuis août dernier dans l'État rakhine, d'entendre les témoignages directs de ceux qui ont fui la violence, ainsi que de ceux qui sont restés dans l'État rakhine, et d'évaluer la situation au Myanmar et la possibilité d'organiser des retours volontaires, dans la sécurité et la dignité.

Ce que le Conseil a vu durant sa visite a laissé une marque indélébile. Les récits de la brutalité endurée par les Rohingya ont causé un choc. L'accueil sincère et généreux qui a été réservé aux réfugiés au Bangladesh a suscité la reconnaissance. Et l'ampleur de la crise et de l'intervention qu'elle nécessite a provoqué l'alarme. Il est toujours aussi pertinent et urgent de veiller à ce que la déclaration du Président du Conseil (S/PRST/2017/22), du 6 novembre 2017, soit intégralement appliquée. La visite du Conseil a fait la preuve de notre détermination à veiller à ce que ce soit le cas. La nomination, par le Secrétaire général, de Christine Schraner Burgener comme Envoyée spéciale pour le Myanmar est un autre pas dans cette direction. Nous tenons à exprimer notre plus ferme appui à l'Envoyée spéciale et à son action.

La visite du Conseil permet de souligner la nécessité de rester saisis de la situation et de redoubler d'efforts pour trouver une solution à la crise. Il faut désormais remédier d'urgence à plusieurs problèmes.

Premièrement, il nous faut répondre d'urgence aux besoins des réfugiés. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement bangladais et les communautés qui accueillent des réfugiés rohingya. Comme l'ont constaté les membres du Conseil, l'immensité de la crise signifie qu'elles doivent être soutenues pour mener durablement l'intervention nécessaire. Les pluies de la mousson prochaine exacerberont sans doute la difficile situation des réfugiés. Nous encourageons tous les États à poursuivre et intensifier leur appui.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les conditions requises pour des retours volontaires et durables, dans la sécurité et la dignité, soient en place. Il est clair que, pour que le processus des retours puisse commencer, les conditions propices à un retour librement consenti, sûr et digne, conformément au droit international et au principe de non-refoulement, doivent être réunies. Il est impératif de remédier dans leur ensemble aux causes profondes qui ont conduit à la violence et aux déplacements. Pendant la visite du Conseil, l'urgence est apparue clairement de mettre en place des programmes de sécurité, de reconstruction et de création de moyens de subsistance dont puissent bénéficier toutes les communautés de l'État rakhine. La mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la Commission consultative sur l'État rakhine doit s'accélérer, en coopération étroite avec les partenaires internationaux et régionaux, notamment en abordant avec sérieux la question de la citoyenneté.

Les réfugiés ont déclaré au Conseil que ceux qui décideraient de rentrer volontairement veulent être en mesure de retourner dans leur lieu d'origine. Lorsque les conditions permettent le retour, il est important d'éviter de créer de nouveaux camps de déplacés ou des sites assimilés dans l'État rakhine. Les centres de transit et d'accueil doivent être temporaires. Nous encourageons les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh à accélérer les consultations et efforts bilatéraux en cours et à appliquer en temps voulu le mémorandum d'entente et l'accord obtenu. Les acteurs internationaux doivent continuer à soutenir les efforts dans ce sens. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du fait de son mandat mondial d'organisme international chargé des réfugiés, doit être associé à ce processus.

Les récits de violence sexuelle qu'ont entendus les membres du Conseil sont épouvantables. Une attention particulière doit être portée aux perspectives et aux besoins spécifiques des rescapé(e)s de la violence sexuelle et sexiste, notamment à leur besoin de protection durant le processus de rapatriement.

Troisièmement, l'accès et la participation de l'ONU sont indispensables. L'heure est venue pour le Gouvernement du Myanmar d'accorder aux Nations Unies, ainsi qu'aux autres organisations non gouvernementales nationales et internationales, un accès total et sans entrave à l'État rakhine. Nous nous félicitons du leadership de l'ONU sur l'État rakhine, sous la supervision du Coordonnateur résident. Il

importe à présent de conclure dans les plus brefs délais un mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le HCR. L'accès est également essentiel pour appuyer la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement renouvelé de mettre en œuvre les recommandations de la Commission et de collaborer avec l'ONU dont a fait part la Conseillère d'État dans son communiqué de presse du 1<sup>er</sup> mai, après sa rencontre avec les membres du Conseil de sécurité.

Enfin, de très nombreuses dénonciations d'actes de violence systématiques, généralisés et coordonnés, et notamment les témoignages entendus par les membres mêmes du Conseil, laissent véritablement à penser que des crimes contre l'humanité ont été commis. Nous ne pouvons tolérer que ces crimes restent impunis, et les responsables devront rendre des comptes. Tous les États ont la responsabilité de remédier et de couper court aux violations du droit international, y compris les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits. Dans le présent cas, la responsabilité principale incombe au Gouvernement du Myanmar, qui doit aborder véritablement la question de l'établissement des responsabilités. À défaut, la communauté internationale devra apporter son concours et étudier sérieusement les mécanismes envisageables à cette fin. Nous sommes au courant de la procédure en cours devant la Cour pénale internationale. Sans une véritable responsabilisation, la confiance nécessaire au retour des réfugiés sera difficile à instaurer. Nous appuyons pleinement les travaux de la mission d'établissement des faits, qui doit se voir accorder un accès complet et sans entrave pour pouvoir faire son travail. La collecte de preuves à Cox's Bazar pourrait également s'avérer très utile dans ce sens.

Cette visite a été une démonstration de solidarité avec les réfugiés hébergés dans les camps du Bangladesh. Les réfugiés ont lancé un appel fort et clair au Conseil pour qu'il poursuive son soutien et son action. Nous ne devons pas les décevoir. Cette visite a symbolisé également notre solidarité avec le Gouvernement bangladais et les communautés d'accueil bangladaises, que nous devons continuer d'appuyer. En outre, elle a signifié notre engagement à aider le Gouvernement du Myanmar à créer des conditions propices aux retours et à instaurer la paix et la prospérité pour tous dans l'État rakhine. Nous l'invitons à un dialogue sans réserve avec les organismes des Nations Unies sur le terrain, ainsi qu'avec les autres partenaires régionaux et internationaux. La Suède se tient prête à rester aux côtés

du Myanmar dans son cheminement vers la démocratie et la paix.

**Mme Gueguen** (France) : Permettez-moi d'abord, Madame la Présidente, de remercier chaleureusement le Koweït, le Pérou et le Royaume-Uni pour leurs efforts dans l'organisation et la conduite de ce déplacement, qui a été pour nous tous un moment particulièrement marquant. Je remercie aussi le Bangladesh et la Birmanie pour leur accueil.

Les visites de terrain, en particulier à la « zero line », au camp de Kutupalong et au Nord Rakhine, ainsi que les différents entretiens, ont permis aux membres du Conseil de prendre directement la mesure de la gravité des souffrances des Rohingya, de l'ampleur des destructions au Nord Rakhine, de la complexité de cette crise et de l'urgence qu'il y a à la régler. Je souhaiterais revenir sur ce que la France retient de cette visite et sur les priorités qui, à nos yeux, doivent guider l'action internationale et, en particulier, celle des Nations Unies en soutien des réfugiés rohingya.

Au Bangladesh, nous avons pu constater l'effort et la générosité admirables du Gouvernement et de la population locale qui accueillent, en tout, plus d'un million de réfugiés rohingya, particulièrement vulnérables et qui vivent dans des conditions très précaires. Cette hospitalité exemplaire doit être soutenue. Nous avons pu également constater que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'ensemble des agences et organisations humanitaires et des Nations Unies concernées accomplissent à cet égard un travail remarquable. Pour la France, dans l'immédiat, renforcer le soutien international veut dire trois choses.

Premièrement, il faut augmenter le taux de financement du plan de réponse humanitaire, qui reste très en deçà des besoins, puisque la dernière évaluation fournie par le Haut-Commissariat pour les réfugiés indique qu'il est financé à 16 %.

Deuxièmement, il est urgent de prendre les mesures de précaution nécessaires et appropriées aux besoins et à l'impératif de protection des Rohingya, afin de se préparer aux risques sécuritaires et sanitaires qu'amènera la mousson dans les camps de réfugiés. Je pense en particulier aux mesures de renforcement des abris et de relocalisation, que le Gouvernement bangladais a commencé à mettre en œuvre.

Troisièmement, nous devons continuer à accompagner le Bangladesh, les acteurs humanitaires et les populations locales hôtes, afin de rendre les conditions

de vie des réfugiés rohingya aussi soutenables que possible, tout en préservant les perspectives nationales de développement économique du Bangladesh, qui sont prometteuses. Une attention particulière aux besoins des enfants, y compris en matière de scolarisation, et à ceux des femmes, qui ont souffert d'indicibles violences, est indispensable.

En Birmanie, les entretiens ont permis de réitérer aux autorités civiles et militaires les attentes du Conseil de sécurité, très clairement exprimées dans la déclaration présidentielle du 6 novembre 2017 (S/PRST/2017/22). Pour la France, la priorité demeure la pleine mise en œuvre de cette déclaration. Des engagements ont été pris, mais ils ne sont pas suffisants, comme cela a été bien souligné par la Représentante permanente du Royaume-Uni tout à l'heure. Dans l'immédiat, la France appelle donc les autorités birmanes à prendre les mesures suivantes.

Premièrement, s'attaquer aux causes profondes de la crise, à travers une pleine coopération avec la nouvelle Envoyée spéciale du Secrétaire général et un engagement concret à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du rapport Annan. Les Rohingya, auxquels le Gouvernement birman a retiré leur nationalité en vertu d'une loi adoptée en 1982, forment le groupe d'apatrides le plus nombreux dans le monde. Il ne pourra pas y avoir de règlement juste et durable de leur situation ni d'état de droit plein et entier en Birmanie sans qu'il leur soit reconnu, comme à l'ensemble des Birmans, la pleine et égale jouissance de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux. Ceci doit passer par la restauration de leur citoyenneté.

Deuxièmement, les autorités birmanes doivent diligenter des enquêtes et poursuivre les responsables des violations systématiques des droits de l'homme commises dans l'Arakan, y compris les violences sexuelles, et coopérer avec les Nations Unies à cet égard. Les témoignages recueillis par les membres de la délégation sur les violences et sévices subis sont déchirants, et les destructions observées dans le nord de l'Arakan – maisons, mosquées et villages brûlés, détruits ou rasés – parlent d'elles-mêmes. Les Rohingya sont victimes d'un nettoyage ethnique. Il n'y a, hélas, pas d'autre mot. Poursuivre les responsables de ces crimes relève d'un impératif moral, juridique et politique. Les autorités birmanes peuvent, dès aujourd'hui, donner un signal positif en acceptant de coopérer avec la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de

l'homme, d'accueillir un bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de coopérer avec lui.

Nous devons également réfléchir ensemble aux meilleurs moyens de collecter et de protéger les preuves qui permettront, le moment venu, de poursuivre les responsables de ces atrocités, dans le respect du droit à un procès juste et équitable. La France rappelle que le déplacement forcé de populations est constitutif de crime contre l'humanité au titre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et note que le Bangladesh est partie à ce Statut.

Troisièmement, il faut rétablir sans délai un accès humanitaire sûr et sans entrave. Il est essentiel que les autorités birmanes signent le mémorandum d'entente avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement, et démontrent ainsi leur engagement à respecter les standards internationaux vis-à-vis des personnes réfugiées. Il revient aux autorités birmanes de créer les conditions d'un retour sûr, volontaire, digne et durable des réfugiés, qui ne sont malheureusement pas réunies aujourd'hui. Accepter l'assistance technique et l'expertise des agences spécialisées des Nations Unies est la meilleure façon d'y parvenir. Les défis sont réels, mais ne peuvent en aucun cas justifier l'inaction. Les engagements concrets sur les points que je viens d'évoquer seraient de nature à contribuer à créer ces conditions.

Nous célébrons cette année le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui, rappelons-le, a été adoptée après le génocide et les massacres de la Seconde Guerre mondiale, pour éviter le retour de ces tragédies. Qu'il me soit donc permis de conclure en citant son article premier :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

J'en appelle donc à la raison et à la conscience du Conseil, car ce qui est en jeu aujourd'hui à travers la crise des Rohingyas, c'est le respect des principes les plus fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, dont le Préambule réaffirme la foi dans les droits fondamentaux, la dignité et la valeur de la personne humaine. Le Conseil de sécurité et nous tous, Membres des Nations Unies, avons le devoir de veiller au respect de ces principes.

**M. Temenov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier les trois codirigeants de la mission – les Représentants permanents du Pérou, du Koweït et du Royaume-Uni – de leurs exposés détaillés sur la mission du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar. Je voudrais exprimer une gratitude particulière au Gouvernement koweïtien pour la générosité dont elle a fait montre en fournissant les modalités de voyage et un appui logistique à la délégation du Conseil de sécurité. La mission n'aurait pas été possible sans les efforts conjoints des Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar, ainsi que des équipes de pays des Nations Unies et d'autres États membres du Conseil, qui ont œuvré d'arrache-pied pour qu'elle ait lieu.

Au nom de la délégation kazakhe, je remercie les gouvernements hôtes d'avoir aidé à organiser des rencontres avec des responsables gouvernementaux, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, notamment des représentants de la société civile. Cela a été effectivement une occasion particulière d'échanger avec les plus hautes autorités des deux gouvernements sur la question des réfugiés rohingya – la pire et la plus grave crise de réfugiés au monde aujourd'hui.

La mission du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar a été une révélation frappante et saisissante et une occasion de recueillir des informations de première main sur la tragédie réelle vécue par les Rohingyas. Le fait d'avoir été en première ligne nous a permis de toucher du doigt une réalité frappante et a éveillé notre conscience, nous incitant ainsi à agir de façon plus robuste et plus collective.

Lors de notre visite au camp de réfugiés de Cox's Bazar, nous avons pu prendre la mesure de la grave catastrophe humanitaire qui affecte la région tout entière. Nous voudrions rendre hommage au Gouvernement bangladais pour la généreuse hospitalité dont elle fait montre en accueillant un aussi grand nombre de réfugiés et en leur fournissant des abris et d'autres formes d'assistance. Nous espérons que le Gouvernement bangladais, ainsi que les Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires continueront d'entreprendre des activités de préparation à la mousson en vue d'atténuer les effets des pluies sur les réfugiés et d'empêcher des pertes humaines en grand nombre. Cela est particulièrement pertinent étant donné que 60 % des réfugiés rohingya sont des enfants, dont 41 % sont âgés de moins de 12 ans, et donc particulièrement vulnérables aux situations d'urgence.

Nous avons pris note des efforts du Gouvernement du Myanmar pour trouver une solution à la question des réfugiés rohingya et de ses préparatifs en vue de leur rapatriement. Nous comprenons que la crise ne se règlera pas du jour au lendemain et que ce sera un processus ardu qui exigera la participation active de toutes les parties prenantes. Étant donné l'ampleur du problème, le rapatriement des réfugiés sera une tâche colossale et nécessitera des efforts concertés de la part de nombreux pays, acteurs et organisations. C'est pourquoi nous espérons que le Gouvernement du Myanmar continuera de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat pour les réfugiés. Progressivement, d'autres organismes compétents des Nations Unies, bailleurs de fonds et partenaires internationaux devront pouvoir apporter le soutien nécessaire. Nous constatons le début des efforts du Myanmar, et nous recommandons qu'ils soient dirigés vers l'instauration de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

L'un des problèmes les plus cruciaux est de garantir un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers dans l'État rakhine. Comme ma délégation l'a souligné lors de précédentes séances sur la question, il ne saurait y avoir de solution durable à la question des Rohingyas si l'on ne remédie pas aux causes profondes de la crise, entre autres et essentiellement la question de la citoyenneté des Rohingyas, la restauration de leurs droits et libertés, l'atténuation de la pauvreté et le développement, l'accès à l'éducation et aux emplois et la liberté de circulation.

Il faut espérer que la mission du Conseil de sécurité ouvrira la voie à une coopération plus étroite et à des solutions à long terme au moyen de la vérité, de la réconciliation et de la justice transitionnelle, comme c'est le cas après chaque conflit. Avec la mission d'établissement des faits des Nations Unies à l'œuvre, nous réalisons que la justice est une condition préalable au rétablissement de la confiance entre les communautés et à la prévention de futures violences.

Un accès sans entrave de l'aide humanitaire à la population affectée est essentiel. Nous espérons que la bonne volonté ainsi créée par la mission fera qu'un accès sûr et sans entrave soit accordé aux organismes des Nations Unies qui fournissent une aide d'urgence et qui cherchent à atténuer les souffrances, en particulier des enfants, des femmes et des personnes âgées.

Le Mouvement de la Croix-Rouge, qui fournit une aide humanitaire dans le nord de l'État rakhine à la demande du Gouvernement, ne peut pas répondre à tous les besoins. Nous appelons donc le Gouvernement du Myanmar à permettre au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au Programme alimentaire mondial, à l'Organisation mondiale de la Santé, à l'UNICEF et à d'autres organismes des Nations Unies d'accéder pleinement et en toute sécurité à l'État rakhine afin d'y acheminer une aide humanitaire vitale.

Nous jugeons encourageant que le Gouvernement du Myanmar se soit engagé à collaborer avec l'ONU et à entériner et mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine afin de rétablir l'harmonie entre les communautés, une paix durable, la stabilité et la prospérité. Nous sommes convaincus que la nouvelle Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener, imprimera un nouvel élan au renforcement de la coopération avec l'ONU et espérons que Nay Pyi Taw lui apportera son plein appui dans l'accomplissement de son mandat.

Ma délégation est déterminée à s'associer aux efforts qui sont menés pour trouver une solution durable au sort tragique des réfugiés rohingya et des personnes touchées par la crise récente et les déplacements massifs de populations.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite d'emblée remercier chaleureusement le Pérou, le Koweït et le Royaume-Uni, par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs Gustavo Meza-Cuadra, Mansour Alotaibi et Karen Pierce, des exposés qu'ils viennent de présenter et leur exprimer sa vive reconnaissance pour avoir co-organisé cette mission si importante à Cox's Bazar, à Dacca, à Nay Pyi Taw et dans l'État rakhine. La mission a permis aux membres du Conseil de sécurité de voir et d'entendre de première main la réalité sur le terrain et de comprendre la situation des réfugiés rohingya dans les endroits visités, grâce à des interactions directes avec les réfugiés, les autorités politiques et militaires et des membres de la société civile et du système des Nations Unies au Bangladesh et au Myanmar. Je tiens également à exprimer notre gratitude au Gouvernement koweïtien pour l'important appui logistique qu'il a fourni à la mission et qui a largement contribué à son déroulement dans de très bonnes conditions et dans les délais impartis. Nous exprimons également notre reconnaissance aux Gouvernements du Bangladesh et

du Myanmar ainsi qu'au système des Nations Unies pour tout l'appui qu'ils ont apporté à la mission. Je voudrais par ailleurs remercier chaleureusement M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, des exposés qu'il nous a présentés durant la mission.

Sans vouloir paraître par trop émotionnel, je dois dire que ce que j'ai vécu, observé et entendu durant notre visite de la ligne zéro, tant à l'intérieur du territoire du Myanmar qu'à Cox's Bazar, m'a profondément marqué. Jusqu'alors, je n'avais jamais vu de première main de telles souffrances humaines. Dans ces deux endroits, des centaines de milliers de personnes sur plus de 1,2 million de réfugiés – hommes, femmes et enfants surtout – se trouvent serrés comme des sardines et vivent dans des conditions très précaires sur le plan de la santé, de l'alimentation et du logement au quotidien. Les échanges que nous eus avec des réfugiés et des membres des organismes des Nations Unies nous ont ouvert les yeux sur l'ampleur de la tragédie que ces réfugiés endurent depuis leur départ de l'État rakhine.

Cette tragédie humanitaire ne se limite pas à la population de réfugiés, mais a également de fortes répercussions pour le peuple bangladais qui accueille les réfugiés. Leurs maigres moyens de subsistance et leur environnement ont été gravement mis à mal, mais ils ont néanmoins accepté de les accueillir avec résignation, certes, mais aussi générosité. À cet égard, je voudrais rendre un hommage bien mérité au Gouvernement et au peuple bangladais pour avoir accepté cette situation et consenti de nombreux sacrifices en dépit de la précarité de leur propre situation. Je voudrais également saisir cette occasion pour lancer un appel pressant à la communauté internationale pour que le Gouvernement bangladais reçoive tout l'appui nécessaire afin de faire face à la situation critique que connaissent son propre peuple et les réfugiés rohingya, une situation qui risque de se détériorer encore davantage à la prochaine saison des pluies.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans nos conversations avec les autorités politiques et militaires du Myanmar, et conformément à la déclaration du Président du Conseil de novembre 2017 (S/PRST/2017/22), nous tenons à renouveler notre appel pour que tout soit fait pour assurer le retour dans la dignité de tous les citoyens du Myanmar qui ont été contraints de fuir vers le Bangladesh. Pour ce qui est du Conseil, après ce que nous avons vu, vécu et entendu, nous devons trouver les meilleures formules pour que l'espoir que

notre visite a allumé dans les cœurs de ces réfugiés puisse être transformé en réalité grâce à des contacts permanents avec les deux Gouvernements en vue de faciliter les accords, les mémorandums d'accord, les mécanismes et les procédures nécessaires au retour des réfugiés dans les lieux qu'ils ont été contraints de fuir. À cet égard, nous espérons que le Gouvernement du Myanmar coopérera avec l'Envoyée spéciale Christine Schraner Burgener et lui apportera un appui déterminé. Nous formons également le vœu qu'il permettra aux organismes des Nations Unies d'avoir accès à toutes les régions du pays, en particulier l'État rakhine, afin qu'ils puissent appuyer le processus de rapatriement et de réinstallation des réfugiés.

Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement tous les organismes des Nations Unies et le personnel de la Division des affaires du Conseil de sécurité de l'appui efficace qu'ils ont fournis tout au long de la mission.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La mission du Conseil de sécurité au Myanmar et au Bangladesh a été tout à fait opportune et utile. Les membres du Conseil ont pu évaluer personnellement la situation dans l'État rakhine et dans ses environs, ainsi que les efforts qui ont été faits pour rétablir la stabilité. Nous tenons à remercier les autorités du Bangladesh et du Myanmar de leurs efforts. Nous sommes également reconnaissants aux présidences polonaise et péruvienne, ainsi qu'au Koweït sans l'appui logistique duquel nous n'aurions pas pu mener à bien notre programme. Il est extrêmement important qu'à l'issue de la mission, le Conseil ait pu s'entendre sur une déclaration à la presse consensuelle (SC/13331), qui énonce la position du Conseil de sécurité au sujet de la crise et les mesures prioritaires que les parties concernées doivent prendre pour la surmonter.

Nous notons que si la situation dans la région demeure difficile, elle est globalement sous contrôle. Dans le même temps, je tiens à souligner l'attitude constructive dont Nay Pyi Taw et Dacca ont fait preuve face à cette situation difficile, ainsi que leur ouverture au dialogue et à la coopération avec la communauté internationale. Nous tous, sans exception, avons exprimé notre pleine solidarité avec le Gouvernement et le peuple bangladais, qui font face à une crise et à des défis humanitaires sans précédent et qui ont néanmoins ouvert leurs portes et les cœurs à des centaines de milliers de personnes qui se trouvaient dans une situation désespérée.

Je voudrais également souligner que les autorités du Myanmar n'ont pas cherché à dissimuler quoi que ce soit ni à éviter les discussions difficiles. Au contraire, ils ont fait preuve d'une transparence sans égal. Le Conseil a pu se rendre dans les zones les plus problématiques et parler ouvertement avec toutes les parties, et j'espère que tous mes collègues du Conseil de sécurité le confirmeront. L'attachement réaffirmé à plusieurs reprises par les responsables du Myanmar à la pleine mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, dirigée par Kofi Annan, ainsi que des dispositions de l'accord bilatéral conclu avec le Bangladesh concernant le retour des réfugiés sont également des motifs d'optimisme.

Parallèlement, nous devons souligner la volonté de Nay Pyi Taw de coopérer avec les organismes humanitaires des Nations Unies et ses partenaires. J'en veux pour preuve la signature d'un mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Un autre fait positif est que les observateurs étrangers ont un accès accru à l'État rakhine. Nous voudrions également féliciter les autorités du Myanmar des efforts systématiques qu'elles déploient pour régler les problèmes socioéconomiques de la région. Comme je l'ai déjà dit, nous apprécions grandement les efforts consentis par le Gouvernement bangladais qui assume un très lourd fardeau et accueille des centaines de milliers de réfugiés du Myanmar, manifestant ainsi une solidarité extrêmement opportune. À cet égard, la communauté internationale doit fournir un appui adéquat aux autorités de Dacca afin qu'elles puissent faire face aux graves conséquences humanitaires de la crise. Nous ne devons pas non plus oublier que le Myanmar aura également besoin d'un soutien similaire au fur et à mesure que les réfugiés rentreront. Pour sa part, en 2018 et 2019, la Fédération de Russie allouera des ressources aux deux pays par le biais du Programme alimentaire mondial. Nous pensons que l'aide humanitaire aux personnes contraintes de se réfugier ne devrait pas être soumise à des conditions politiques, mais doit plutôt être en stricte conformité avec les principes des Nations Unies, tels que définis par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Tout d'abord, nous pensons que cette crise doit être résolue par des négociations bilatérales entre le Myanmar et le Bangladesh. Compte tenu de son ampleur, une solution rapide est peu probable. Les problèmes complexes et de longue date dans l'État rakhine sont multiples et ne peuvent être résolus que par des voies politiques et diplomatiques exclusivement pacifiques,

par l'établissement d'un dialogue entre les autorités de Nay Pyi Taw et de Dacca et par la participation de représentants de toutes les confessions et de toutes les nationalités.

La communauté internationale doit s'attacher à aider les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh à trouver des solutions pratiques. Il faudra veiller à ce que le Myanmar et le Bangladesh examinent les accusations de violence sexuelle et de violation des droits de l'homme dans l'arène juridique, et sur la base non pas de déclarations faites dans les médias ou les médias sociaux, mais de preuves que les deux pays devront présenter. Plus d'une fois au cours de la visite du Conseil de sécurité, les autorités du Myanmar ont déclaré qu'elles n'avaient pas l'intention d'ignorer ces questions ou de protéger les coupables. Afin d'accélérer les procédures judiciaires, Nay Pyi Taw a proposé que les réfugiés soumettent leurs demandes aux tribunaux du Myanmar, et les autorités sont prêtes à travailler en étroite coordination avec Dacca à cette fin. Nous pensons que c'est un pas dans la bonne direction et que ce serait une mesure concrète et pratique de lutte contre l'impunité qui aura besoin de l'appui de la communauté internationale.

Il faut éviter de politiser la crise des réfugiés. Toute tentative de la part d'acteurs extérieurs de l'exploiter à des fins politiques sans rapport avec la situation est inacceptable. Il faut aider Nay Pyi Taw et Dacca à parvenir à un règlement qui tienne compte de leurs préoccupations, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, et telle était la tâche principale de notre mission. Il sera indispensable de créer les conditions propices au rapatriement des réfugiés dans la sécurité et la dignité, et nous pensons que cela ne sera possible qu'avec la participation constructive des autorités des deux États au processus. À notre avis, il est essentiel d'aider les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh à faire face à la crise dans l'État rakhine dans un esprit d'égalité et de respect mutuel. Nous espérons que toutes les parties concernées agiront de manière responsable et prudente afin d'éviter une nouvelle escalade de la crise.

Nous savons tous que la situation dans la région est extrêmement précaire et que la saison de la mousson approche à grands pas, ce qui pourrait compliquer encore plus la situation. Cependant, nous sommes convaincus que le terrain a été préparé pour une solution efficace à la crise. Nous avons M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener Burgener, récemment nommée Envoyée spéciale par le

Secrétaire général, M. António Guterres, à qui il faut donner le temps d'agir. Nous comprenons que Nay Pyi Taw et Dacca ont dit qu'il importait de mener des efforts conjoints. Enfin, nous avons un Conseil unifié, comme l'indique notre communiqué de presse. Cela étant, je pense qu'au cours de la visite, nous avons pu jeter de bonnes bases pour que les autorités du Bangladesh et du Myanmar commencent à résoudre activement leurs problèmes grâce à la coopération attentive et constructive de la communauté internationale dans son ensemble et du Conseil de sécurité en particulier.

Je voudrais rappeler que pour cela, il faudra privilégier et renforcer l'unité du Conseil de sécurité, laquelle nous a permis de convenir d'un communiqué de presse assez rapidement. J'espère que les membres du Conseil en sont bien conscients et ne seront pas tentés d'exploiter cette situation pour leurs propres problèmes de politique intérieure, ce qui n'aiderait nullement à régler la crise des réfugiés.

**Mme Gregoire Van Haaren** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier les Représentants permanents du Koweït, du Pérou et du Royaume-Uni pour leurs exposés sur la visite conjointe du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar, et me joindre aux autres membres pour les remercier d'avoir organisé et codirigé la visite. Nous avons également été heureux, pendant la présidence du Royaume des Pays-Bas en mars, de contribuer à faciliter les discussions afin de rendre possible la visite dans les deux pays, laquelle a été l'occasion d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration présidentielle de novembre (S/PRST/2017/22) et de signaler la poursuite de l'engagement du Conseil. Nous remercions les Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar pour leur hospitalité et leur volonté de collaborer avec le Conseil. Je voudrais également remercier chaleureusement tous les fonctionnaires de l'ONU qui ont participé à l'organisation de cette visite et à la préparation des exposés. Je voudrais aborder trois aspects de la question, en commençant par les impressions que nous avons eues de la visite. Deuxièmement, je parlerai des mesures immédiates à prendre, et troisièmement, de la nécessité urgente d'appliquer le principe de responsabilité à ceux qui ont commis des crimes contre les Rohingyas.

Cette visite nous a laissé une profonde impression. Nous avons été particulièrement choqués par l'ampleur de la crise, le nombre de réfugiés et l'échelle de la destruction de leurs villages. À Cox's Bazar, nous avons entendu des témoignages horribles de survivants de la

violence. Nous avons rencontré une femme tenant un bébé de 16 jours et qui semblait ne pas savoir quoi en faire. Elle avait été violée la nuit où son mari a été tué et ne savait pas qui était le père du bébé. Nous avons rencontré une femme âgée qui a vu des membres de sa famille se faire violer et qui a été violée elle-même. Nous avons rencontré une fille de sept ou huit ans avec des cicatrices profondes sur son crâne infligées par des couteaux. Imaginez faire ça à un enfant. Nous avons rencontré une fille d'environ 12 ans dont le haut de la cuisse avait été déchiré par une balle et qui était maintenant paralysée et incapable d'aller à l'école. Nous avons rencontré des enfants qui n'avaient pas de rêves d'avenir, mais étaient obsédés par le passé. Plusieurs d'entre eux ont perdu leurs parents et ont dû y faire face seuls.

Nous avons également pu constater l'hospitalité du peuple et du Gouvernement bangladais, qui accueillent près d'un million de réfugiés rohingya. Leur générosité mérite notre profonde reconnaissance et tout notre appui. Dans le même temps, avec la mousson qui se profile, personne ne doit sous-estimer les problèmes qui se posent dans les camps. Une action rapide est nécessaire pour préparer les camps à la possibilité imminente d'inondations et de glissements de terrain. Le plan d'intervention commun des Nations Unies souffre d'un sérieux sous-financement. Il est donc essentiel que la communauté internationale intensifie son aide.

Le deuxième aspect concerne les mesures immédiates à prendre. À l'issue de la visite, force est de constater que les perspectives de règlement rapide de la crise restent sombres. Il reste encore beaucoup à faire avant que les Rohingyas puissent rentrer chez eux en toute sécurité, dans la dignité et de façon librement consentie. La déclaration du Président du Conseil de sécurité de novembre, qui a été réaffirmée dans une déclaration à la presse (SC/13331) à la suite de cette visite, est loin d'être appliquée.

Des mesures peuvent être prises rapidement pour montrer l'engagement véritable du Myanmar. Nous appelons les autorités du Myanmar à accorder libre accès à l'ONU et aux organisations humanitaires. Conclure rapidement les négociations sur le mémorandum d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et avec le Programme des Nations Unies pour le développement serait une première étape encourageante. En outre, la première série d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine – la Commission Annan – doit être



suivie de mesures concrètes et sérieuses en faveur de la reconnaissance, de la protection et de la citoyenneté des Rohingya.

Le troisième aspect concerne la nécessité d'établir les responsabilités. Tous les membres de la communauté rohingya auxquels j'ai parlé ont placé la justice en tête de liste de ce dont ils ont besoin pour se sentir suffisamment en sécurité pour rentrer chez eux. Si les crimes commis contre les Rohingya restent sans suite, le cycle de la violence et de la discrimination qui dure depuis des décennies ne pourra être rompu. Nous nous félicitons que les autorités du Myanmar aient exprimé leur volonté de contribuer à des enquêtes indépendantes et crédibles.

Dans un premier temps, nous appelons le Myanmar à autoriser l'accès à la mission d'établissement des faits, ainsi qu'à la Rapporteuse spéciale. En outre, nous appelons le Myanmar à devenir partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) ou à accepter la compétence de la Cour conformément au paragraphe 3 de l'article 12 du Statut de Rome. Nous espérons une action rapide et énergique à cet égard. Dans le cas contraire, il incombera à la communauté internationale de prendre ses responsabilités et d'envisager de nouvelles mesures pour établir les responsabilités, notamment le renvoi devant la CPI.

La visite a clairement montré à chacun d'entre nous que l'engagement et l'appui continus de la communauté internationale sont nécessaires, notamment par l'intermédiaire de la nouvelle Envoyée spéciale du Secrétaire général. Le Royaume des Pays-Bas est prêt à jouer son rôle et à appuyer une mobilisation résolue du Conseil à travers un projet de résolution qui reflète l'ampleur considérable de la crise.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Pologne.

Je voudrais commencer par remercier nos collègues, les Ambassadeurs du Koweït, du Pérou et du Royaume-Uni, de leurs exposés très complets ainsi que des efforts qu'ils ont déployés pour organiser cette visite. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux autorités koweïtiennes pour leur générosité et pour avoir facilité notre mission, ainsi qu'aux autorités bangladaises et du Myanmar pour leur hospitalité.

La visite du Conseil de sécurité dans la région doit vraiment être considérée comme le succès des deux précédentes présidences du Conseil. Grâce à

l'engagement de ces délégations, nous avons pu observer la situation humanitaire sur le terrain. Ce que nous avons vu à Cox's Bazar a été une véritable révélation. L'ampleur de la crise est terrifiante, et les choses ne vont nullement s'améliorer pendant la mousson. Les camps de réfugiés sont engagés dans une course contre la montre, et cette course, nous sommes tous en train de la perdre.

Nous pensons que cette visite peut inciter le Conseil à prendre des mesures plus robustes. Les membres du Conseil sont tenus de prendre des mesures et de répondre à la situation par des solutions concrètes suivies d'une aide financière et matérielle complète non seulement pour les réfugiés, mais également pour les communautés d'accueil au Bangladesh. À cet égard, je tiens à remercier les autorités et les communautés d'accueil bangladaises de leurs efforts pour alléger le sort des réfugiés rohingya.

Nous appelons les autorités du Myanmar à accorder un accès total et sans entrave aux organismes des Nations Unies dans l'État rakhine et à travailler en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous demandons également au Myanmar de prendre l'engagement de tenir compte des recommandations de la Commission Annan.

Enfin, nous espérons qu'après son retour librement consenti, la communauté rohingya sera réintégrée dans la société comme il se doit, et se verra accorder un accès sans restriction aux services de santé et à une éducation de base pour tous, y compris les femmes et les enfants.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Myanmar.

**M. Suan** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de la Pologne à la présidence du Conseil de sécurité. Nous avons pleinement confiance en votre sagesse et en votre direction avisée. Je vous assure de notre plein appui et de notre entière coopération.

Mon gouvernement a accueilli favorablement la visite des membres du Conseil de sécurité au Myanmar dans l'espoir qu'elle leur permettrait de mieux comprendre la situation sur le terrain, afin que nous puissions ainsi renforcer notre coopération avec l'ONU dans le cadre de nos efforts pour un retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des déplacés. Nous pensons pouvoir surmonter les graves défis auxquels

nous sommes aujourd'hui confrontés en travaillant en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies. Nous avons confiance en sa participation et en sa coopération constructives fondées sur les principes d'objectivité, de respect et de compréhension mutuels. Nous espérons également que cette visite donnera un élan solide aux efforts bilatéraux que nous déployons avec le Bangladesh pour mettre en œuvre le processus de rapatriement.

Nous avons facilité la visite du Conseil de sécurité dans toute la mesure du possible et dans la limite du temps dont disposait le Conseil. La Conseillère d'État a considéré cette visite comme un tournant. Elle a réaffirmé la volonté du Gouvernement du Myanmar de garantir la paix, la stabilité et le développement dans l'État rakhine.

En ce qui concerne le règlement des questions en cours concernant l'État rakhine, nous convenons tous que la tâche la plus urgente à l'heure actuelle est de commencer à rapatrier les déplacés, conformément aux accords bilatéraux. Nous avons déclaré à maintes reprises que nous voulons lancer le processus de rapatriement dès que possible, étant donné que nous sommes prêts à recevoir les rapatriés. Récemment, le 8 mai, l'Ambassadeur du Bangladesh au Myanmar, M. Manjurul Karim Khan Chowdhury, a été convoqué à Nay Pyi Taw, où il lui a été rappelé que le Myanmar était prêt à commencer à rapatrier les déplacés dont l'identité a été vérifiée avant la mousson, comme convenu par les deux Gouvernements. Le Ministère des affaires étrangères a une nouvelle fois exhorté le Bangladesh à mettre en œuvre l'accord bilatéral et à rapatrier ceux dont l'identité a déjà été vérifiée, afin qu'ils puissent regagner leurs villages dans l'État rakhine. Il a également été demandé à nouveau à l'Ambassadeur d'envoyer les listes des déplacés, en utilisant les formulaires corrects, comme le prévoient les dispositions concrètes de l'accord pour le rapatriement.

Les formulaires utilisés par le Bangladesh n'étaient pas ceux prévus dans l'accord. Ils ne contenaient pas les signatures, les empreintes digitales et les photographies réglementaires nécessaires à la bonne vérification de l'identité des personnes et à la garantie de leur consentement. Nous avons déjà demandé à trois reprises à la partie bangladaise, par la voie diplomatique, de transmettre les formulaires prescrits dûment remplis, qui permettraient aux déplacés d'être rapatriés en vertu du principe du retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité.

Avant la visite du Conseil de sécurité au Myanmar, le Ministre de la protection sociale, du secours et de la réinstallation du Myanmar s'est rendu dans le camp de réfugiés de Cox's Bazar et y a rencontré les déplacés. Il leur a expliqué le programme de réinstallation des rapatriés et leur a donné des informations sur le processus de rapatriement. À notre grande surprise, ils n'étaient pas du tout au courant du processus de rapatriement. Apparemment, les autorités bangladaises ne les avaient pas informés des arrangements bilatéraux en vigueur ni ne leur avaient fourni les formulaires requis pour le processus de rapatriement. Au cours de sa visite, le Ministre n'a pas pu rencontrer les personnes dont nous avons vérifié qu'elles remplissent les conditions d'un rapatriement, et ce, bien que nous ayons demandé que cette rencontre soit organisée.

Alors que nous tentons de régler la question de bonne foi dans le cadre de la coopération bilatérale, il est fort regrettable qu'au lieu de s'acquitter de ses engagements s'agissant du rapatriement des personnes déplacées, conformément aux accords bilatéraux, la partie bangladaise ait argué de prétextes successifs pour enliser le processus de rapatriement. Le Bangladesh déforme la réalité et affirme au monde entier que le Myanmar n'est pas disposé à accepter le retour des personnes déplacées. Le Bangladesh dénature la vérité et discrédite le Gouvernement et le peuple du Myanmar afin que la communauté internationale condamne le Myanmar et exerce une pression politique maximale sur le pays. Nous avons besoin de la coopération pleine et sincère du Gouvernement bangladais si nous voulons que le processus de rapatriement soit couronné de succès.

À ce sujet, je voudrais revenir sur la remarque du Représentant permanent du Koweït, qui a fait référence à une occupation illégale des deux côtés de la frontière internationale. Toute habitation humaine et la construction d'une quelconque structure à moins de 50 mètres de part et d'autre de la frontière internationale sont interdits par notre accord bilatéral relatif à la frontière. Nous avons donc présenté à la partie bangladaise notre objection à la construction de bunkers et de logements dans les zones réglementées de leur côté de la frontière. Nous avons également appris que la partie bangladaise aidait les occupants illégaux de notre côté de la frontière à construire des abris, ce qui constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Myanmar. Nous leur avons notifié que ces actions devaient cesser immédiatement.

Qu'il me soit permis d'aborder maintenant la question de la responsabilité. Le Gouvernement du Myanmar a déclaré à maintes reprises qu'aucune violation des droits de l'homme ne serait tolérée. Les allégations étayées de preuves feront l'objet d'une enquête et des mesures conformes à la loi seront prises. Vous vous souviendrez peut-être, Madame la Présidente, que, lorsque vous avez rencontré la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi, elle a condamné toutes les violences et vous a assuré de notre volonté de prendre des mesures concernant les violations présumées des droits de l'homme dans l'État rakhine, si les informations nécessaires étaient fournies. Elle a rappelé que des garanties de sécurité seraient accordées à quiconque souhaite porter une affaire de violations de droits devant la justice du Myanmar.

En outre, le commandant en chef a également informé les membres du Conseil que la Tatmadaw serait heureuse que toute victime de violences sexuelles présumées fournisse des preuves tangibles du crime commis afin que les auteurs puissent en répondre. Il a également précisé que la Tatmadaw avait adopté une politique de tolérance zéro vis-à-vis des violences sexuelles commises par des membres des forces armées.

En ce qui concerne les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, nous ne devons pas oublier que le problème humanitaire actuel est le résultat des attaques terroristes perpétrées par l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan (ARSA) contre 30 postes de gardes-frontières dans le nord de l'État rakhine. La cause profonde de cette récente crise et les massacres et atrocités commis par les terroristes contre des Hindous de souche, des bouddhistes de l'État rakhine et d'autres tribus minoritaires ont été ignorés par les médias occidentaux. La vérité a été remplacée par d'incessants arguments faisant sensation et par la rhétorique qui érige les musulmans en victimes. Seule une approche équilibrée et constructive pourra nous mener à une juste solution du problème extrêmement complexe et politiquement délicat de l'État rakhine.

Durant la visite que le Conseil de sécurité a effectuée à Maungdaw le 1<sup>er</sup> mai, quelque 20 Mro, Maramar, Hindous et Rakhine ont attendu les membres du Conseil au bureau administratif de la commune pour avoir la possibilité de témoigner de leur expérience des atrocités terroristes de l'ARSA. En raison du temps limité, seules une femme rakhine et une femme hindoue ont été en mesure de parler des atteintes aux droits de l'homme et des atrocités commises par les terroristes

de l'ARSA. Malheureusement, nombre des tragiques histoires vécues par les groupes ethniques de l'État rakhine n'ont pas percé la surdité volontaire de certains qui ne voulaient entendre que la version de l'histoire qu'ils avaient choisie.

Ces personnes ont été témoins des atrocités commises par les terroristes de l'ARSA, comme le meurtre de sept membres de l'ethnie Mro du village de Khon-Taing, dans la municipalité de Maungtaw, le 28 août 2017, et l'incendie de 2 625 maisons dans cette zone par la suite. Elles ont également témoigné de l'horrible mise à jour d'un charnier, près du village de Yebawkya, le 28 septembre 2017, où 45 dépouilles hindoues ont été découvertes, sur la centaine de personnes enlevées par l'ARSA. Les groupes ethniques de la région de Maungtaw sont traumatisés par ces actes terroristes barbares. Ces groupes minoritaires ne se sentent plus en sécurité sur leurs propres terres, du fait de la peur que suscite l'ARSA. L'ARSA devra également répondre des atrocités commises contre la population civile dans l'État rakhine. Les enquêtes sur les violations commises devront également porter sur les atrocités terroristes.

Nous sommes très inquiets de voir que le Bangladesh donne inconsciemment à l'extrémisme une occasion de montrer son hideux visage dans cette partie de la région. L'ARSA a déjà un pied dans les camps, qui se transformeront bientôt en un bastion du terrorisme et de l'extrémisme. Dernièrement, le 9 mai, un groupe de quatre à six terroristes a pénétré dans un des camps de réfugiés à Balukali, et a traîné Mohamed Faisal Ulhaq, âgé de 46 ans, jusqu'à l'extérieur du camp, avant de le tuer à coups de couteau. Apparemment, il aurait incité les autres déplacés du camp à regagner l'État rakhine.

Nous avons tout fait pour mettre en place un environnement propice au retour des personnes déplacées. Convaincus que la mobilisation des organismes des Nations Unies dans l'État rakhine permettra de renforcer notre capacité à assurer un retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, nous sommes en train de discuter activement de l'élaboration d'un mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ces organismes coopéreront avec les ministères compétents du Myanmar et le Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement, dans l'intérêt de toutes les communautés de l'État rakhine.

Dans le même temps, nous entendons également nous attaquer aux causes profondes de la violence récente. La Commission Annan, dans ses recommandations, a énoncé les mesures pragmatiques qui sont nécessaires pour permettre le développement de toutes les communautés dans l'État rakhine. Un grand nombre des 88 recommandations formulées par la Commission Annan recourent les 48 émanant de la commission nationale d'enquête. Cinquante-sept seront appliquées très prochainement, tandis que 31 sont encore en cours de traitement. Le premier rapport du Comité de suivi a été publié en février dernier, et le second sera disponible en mai. Depuis la présentation du rapport final de M. Annan, trois camps de personnes déplacées ont été réinstallés ailleurs et quatre autres seront fermés très bientôt.

Quant à la délivrance de cartes de vérification nationales, de fausses informations ont été répandues pour décourager de satisfaire aux conditions nécessaires à cet égard. En réalité, les cartes constituent la première étape de la vérification de citoyenneté. Les titulaires d'une carte qui remplissent les exigences de la loi en vigueur deviendront citoyens du Myanmar en l'espace de quelques mois. Toute personne résidant au Myanmar doit suivre le même processus de vérification – je m'y suis moi-même plié.

Nous continuerons de mettre en œuvre les recommandations du rapport Annan dans toute la mesure possible, en fonction de la situation sur le terrain, afin d'apporter la paix, l'harmonie et le développement à long terme à la population de l'État rakhine.

La communauté internationale, y compris l'ONU, doit œuvrer de manière concertée pour créer un climat propice au rétablissement de la paix, de l'harmonie et du développement pour tous dans l'État rakhine. Les discours de haine qui entretiennent une méfiance profondément ancrée doivent cesser. L'hostilité qui prévaut actuellement à l'endroit du Gouvernement du Myanmar ne contribuera pas à instaurer la paix et l'harmonie dans le pays. Nous venons d'entendre quelques propos très hostiles, presque haineux, à l'endroit de mon pays. C'est tout à fait déplorable. Faire preuve de discrimination et soutenir seulement une partie ne conduira qu'à aggraver la polarisation et accroître les tensions entre les différentes communautés dans la région.

Le Bangladesh doit coopérer pleinement et sincèrement avec le Myanmar dans l'application d'un accord bilatéral pour le rapatriement des personnes

déplacées. Nous avons la certitude d'être capables de résoudre le présent problème humanitaire et les questions relatives à la paix à long terme et au développement de l'État rakhine si le Myanmar et le Bangladesh agissent main dans la main, dans un esprit de respect mutuel et de bon voisinage, animés d'un véritable désir de venir en aide aux personnes déplacées. À ce sujet, je suis heureux d'informer le Conseil que le Groupe de travail conjoint pour le rapatriement des personnes déplacées se réunira à Dacca le 17 mai 2018 pour accélérer l'application du processus convenu de rapatriement.

Je voudrais terminer en exprimant la sincère gratitude de ma délégation aux membres du Conseil qui ont prêté leur appui au Myanmar en cette période difficile de transition vers la démocratie. Nous remercions aussi nos quatre voisins d'accepter notre invitation à se rendre au Myanmar avec les membres du Conseil. Nous croyons qu'une compréhension mutuelle et une coopération constructive aboutiront en fin de compte au résultat positif auquel nous aspirons tous.

Je tiens à assurer de nouveau le Conseil que, malgré toutes les redoutables difficultés que nous affrontons, le Gouvernement du Myanmar n'épargnera aucun effort pour garantir paix, harmonie et développement à tous les habitants de l'État rakhine.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Bin Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance d'information et de nous donner la possibilité de prendre la parole.

Nous attachons beaucoup d'importance aux efforts consentis par le Conseil de sécurité pour se rendre au Bangladesh et au Myanmar afin de constater de première main comment évolue la crise humanitaire des Rohingyas. Tout le monde s'accorde sur le fait que cette visite a laissé des souvenirs impérissables à ceux qui ont fait partie du groupe de visiteurs. Le Conseil a réaffirmé que cette question relevait de sa compétence à travers les engagements pris et les déclarations faites durant cette visite. Nous remercions en particulier les Représentants permanents du Koweït, du Pérou et du Royaume-Uni d'avoir assumé la direction de cette visite et fait chacun un exposé cet après-midi.

La Première Ministre de notre pays, Sheikh Hasina, a réaffirmé l'engagement inébranlable du Bangladesh de fournir une aide humanitaire aux Rohingyas et de garder contact avec le Myanmar afin

d'appliquer en toute bonne foi les accords bilatéraux conclus entre les deux Gouvernements. Toutefois, consciente des limites de notre engagement bilatéral avec le Myanmar dans les circonstances présentes, la Première Ministre et d'autres hautes personnalités ont fait connaître au Conseil les quatre points qui leur tenaient à cœur, que j'exprime comme suit : premièrement, mener une action continue et décisive pour garantir le retour durable des Rohingya en toute sécurité; deuxièmement, adopter une résolution du Conseil de sécurité partant de la déclaration présidentielle adoptée l'an dernier (S/PRST/2017/22); troisièmement, contraindre le Myanmar à appliquer inconditionnellement les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine; et, quatrièmement, demander des comptes aux responsables et rendre justice.

Nous notons que la déclaration à la presse (SC/13331) du Conseil, adoptée après la visite, fait référence à certaines de ces questions. Pour ceux d'entre nous qui ont l'expérience de la dynamique des processus intergouvernementaux à l'ONU, il peut apparaître assez peu surprenant qu'une déclaration à la presse procédant d'un consensus n'ait pas de visées trop ambitieuses. Mais il est difficile d'expliquer cette dynamique aux centaines de milliers de Rohingya qui avaient très clairement exprimé leurs préoccupations et leurs attentes aux membres du Conseil.

Nous savons que le programme de travail du Conseil prévoit la tenue de consultations immédiatement après la présente séance d'information. C'est pourquoi je me limiterai à aborder quatre points spécifiques.

Premièrement, il doit être hors de doute que le retour volontaire, dans la sécurité et la dignité, des Rohingya dans leurs foyers, au Myanmar, constitue un objectif commun de tous les États Membres. Mais le rapatriement volontaire n'implique pas seulement la formation de quelques hauts comités fort visibles, en l'absence de tout résultat concret, et la construction de centres de réception en des lieux éloignés de tout. Dans leurs exposés, les Représentants permanents du Koweït et du Royaume-Uni ont fait clairement sentir que l'incertitude régnait. Le problème des formulaires incomplets entre Bangladesh et Myanmar en est une manifestation.

Les Rohingya ont besoin de recevoir des réponses concrètes à certaines de leurs questions fondamentales concernant les plans, immédiats et à long terme, des autorités du Myanmar relatifs à leur citoyenneté, leur liberté de circulation, leurs droits fondamentaux

et leur développement socioéconomique. Ce serait une plaisanterie de se déclarer prêt à mettre en route le rapatriement le plus tôt possible alors qu'aucune réponse plausible n'a encore été donnée concernant la manière dont les Rohingya peuvent avoir la garantie que leur persécution systématique, leur déshumanisation et leur dépossession prendront fin au Myanmar. Les photographies aériennes de vastes étendues couvertes de villages incendiés et de maisons totalement détruites dans près de 400 villages, au nord de l'État rakhine, inspire peu de confiance aux Rohingya quant aux perspectives de retour dans leurs foyers. En leur nom, les organismes pertinents de l'ONU doivent être en mesure de se porter garants d'une situation propice à leur retour durable, dans la sécurité et la dignité.

Il est capital que les dispositions des accords bilatéraux entre le Gouvernement du Myanmar et les organismes pertinents de l'ONU soient communiquées sans aucune équivoque aux Rohingya et aux autres communautés affectées. Il est crucial que les 4 000 à 5 000 Rohingya réfugiés aux abords de la frontière, comme les membres du Conseil en ont été témoins, soient rapatriés et que les camps de personnes déplacées à l'intérieur du Myanmar soient démantelés afin d'inspirer confiance aux Rohingya quant à leur retour dans la sécurité et la dignité.

Le Ministre de la protection sociale du Myanmar, durant sa visite aux camps de Cox's Bazar, a ajouté à la confusion parmi les Rohingya concernant les perspectives de leur prétendue réinstallation et la vérification de leur identité. Il importe aussi de noter que le Myanmar se garde de mentionner la réelle appartenance ethnique de ceux dont il affirme avoir vérifié l'identité. Un trait caractéristique des autorités du Myanmar est qu'elles rejettent la faute sur d'autres au moyen d'interprétations déformées. Il est regrettable que le Représentant permanent du Myanmar ait persisté dans cette voie aujourd'hui alors qu'il répondait à la question portant sur l'évolution de la situation le long de la frontière. Il a aussi fait part de récits fabriqués concernant la présence de terroristes et d'extrémistes violents dans les camps, récits dans lesquels on peut voir une preuve de l'attitude actuelle des autorités du Myanmar à l'égard des Rohingya déplacés par la force.

Deuxièmement, il est utile, et c'en est le moment, que la communauté internationale se préoccupe de la mousson qui approche et de l'impact désastreux qu'elle pourrait avoir sur les Rohingya déplacés par la force. Nous communiquons aux membres du Conseil un bref

compte rendu des mesures de préparation déjà prises. Outre les 2 350 hectares de terres attribuées jusqu'ici aux Rohingyas, notre gouvernement leur a attribué un complément de 202 hectares pour y replacer les Rohingyas particulièrement vulnérables. Le Gouvernement est actuellement à la recherche de davantage de terres pour replacer sans danger, et l'administration locale reste saisie du problème. Un chiffre total de 480 Rohingyas ont été formés à se porter volontaires dans les situations d'urgence par le programme de préparation aux cyclones.

Troisièmement, concernant la question de l'établissement des responsabilités, nous entendons diverses voix parler haut et clair. Nous suivons avec intérêt la demande faite par la Procureure de la Cour pénale internationale à la Section préliminaire de la Cour de rendre un jugement quant à la compétence de la Cour concernant la déportation forcée des Rohingyas sur le territoire d'un État partie au Statut de Rome. Étant donnée l'obstruction que rencontrent la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme et la Mission d'établissement des faits, une suggestion est en train de gagner du terrain : il s'agirait de créer un Mécanisme dit « triple I » – international, impartial et indépendant – qui serait chargé de mener une enquête impartiale et indépendante et de réunir des preuves de manière coordonnée.

Il est clair que les Rohingyas ont un droit légitime à exiger que soit brisée la culture de l'impunité, mesure de confiance essentielle. Mes collègues du Conseil qui

ont récemment visité les camps se souviennent peut-être des nombreux visages égarés, traumatisés, émaciés de personnes tenant des panneaux et des banderoles qui portaient des appels à la justice et à l'établissement des responsabilités pour les crimes abominables commis contre eux. Nous croyons qu'elles auraient aujourd'hui parlé au Conseil de l'invitation des autorités du Myanmar à soumettre aux tribunaux du pays les allégations de tels crimes. Pourtant, ceci ignore la question de savoir comment les Rohingyas pourraient avoir accès au système judiciaire alors que la question de leur citoyenneté n'est pas encore résolue.

Enfin, quatrièmement, il est peut-être grand temps que le Conseil travaille à trouver une solution à la situation au Myanmar. La manière dont la crise s'est développée jusqu'ici démontre à l'évidence que le Conseil doit continuer à s'occuper de la question à intervalles réguliers et sans discontinuer. Les dirigeants du Myanmar ont, paraît-il, souligné qu'il leur fallait du temps pour examiner les causes profondes de la crise dans l'État rakhine. Le Conseil doit sans nul doute reconnaître l'importance de voter une résolution visant à accompagner le Myanmar dans ce processus, notamment en exprimant son appui à l'action de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général au Myanmar qui vient d'être nommée. Nous exhortons les membres du Conseil à réfléchir sérieusement à cette possibilité au cours des consultations qui se tiendront dans l'après-midi.

*La séance est levée à 17 heures.*